

N/REF : 27/11/2025 11H39 C:000502 I:16052
V/REF : 863211
V/Email reçu le Jeudi 27/11/2025 à 11H39

ESPACIL HABITAT
Siege
20 RUE GUY ROPARTZ
CS 54221
35042 RENNES CEDEX

V/REF.IMM. 1516
IMMEUBLE : MAISON HELENA -1516
2, COURS DES VIEUX METIERS
.
35310 CHAVAGNE

Rennes, le

08 Décembre 2025

Référence Marché : Electricité-Lot1 Rennes

LOCALISATION : 2 COURS DES VIEUX METIERS - MR GARNIER 06 01 63 71 74
APPARTEMENT 0102

MOTIF : SOUCIS ÉLECTRIQUES AU NIVEAU DU LOGEMENT, BAISSSE DE TENSION, ÉCLAIRAGE
QUI CLIGNOTE DANS LE SÉJOUR, COUPURE TV ET CHAUDIERE.

Donneur d'ordre : Mme E DELANOE

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux sur l'installation électrique.

INTERVENTION DU 03/12
MISE EN PLACE DE VÉHICULE ET MATÉRIELS
RECHERCHE DE PANNE ÉLECTRIQUE
CONSTAT : FAUX CONTACT AU NIVEAU D'UN POINT LUMINEUX.
RÉPARATION DE LA PANNE.
CONTROLE BON FONCTIONNEMENT
FERMETURE DE TABLEAU ÉLECTRIQUE
FIN DE CHANTIER ET REPLI DE MATÉRIEL

OBSERVATIONS : CL LCOMPTER Email envoyé le 03/12/25 à 14H33 elodie.delanoe@espacil.com
CL LCOMPTER EMAIL ENVOYÉ LE 03/12/25 A 14:31 MME E DELANOE

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Mise en oeuvre d'un véhicule équipé pour Travaux Electriques et
Electromécaniques avec matériel spécifique a ce type d'intervention
Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel.
Réalisation de l'intervention, conformément aux regles de l'art.
Vérification et contrôle de la bonne exécution.
Relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix

d'achat sauf conditions particulieres convenues avec le client.

=====				
Quantité	Heures - Suppléments -	Descriptif	N°BT	P.U. HT
1,00	2.1-Ff	Vérif.familial instal.électrique	1	79,45
				79,45
		TOTAL H.T.		79,45
		T.V.A. a 10,00%		7,94
		TOTAL T.T.C.En EURO		87,39

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre reglement au 31 Janvier 2026

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intéret légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.